AAPPMA Vic le Comte

La Truitelle

Mairie de Vic le Comte

63270 VIC LE COMTE

RNA: W63 200 5367 SIREN: 890 468 119



## Compte rendu Assemblée Générale du 17Février 2024

### Présentation du déroulement de la réunion par le Président Gérard Cheynoux

- La réunion de l'Assemblée Générale de la société de pêche de l' AAPPMA La Truitelle de Vic Le Comte s'est tenu le 17Février 2024 de 9h00 à 12h00 salle Louis Paulet
- Le nombre de participants est de 16 personnes compris membre du Conseil et adhérents
- Le Président Gérard Cheynoux présente un mot d'accueil et ses remerciements aux membres présents ainsi qu'une présentation de l'ordre du jour. Cet ordre du jour avait été transmis au préalable par mail et courrier pour un total de 157 adhérents ainsi qu'une publication dans la journal La Montagne
- A l'issue de la réunion, une assemblée générale extraordinaire aura lieu pour une présentation de modifications statutaires modifiées des AAPPMA

### <u>Présentation des activités 2023 par le secrétaire Fernand Biron</u>

-Le secrétaire présente le rapport des activités 2023 de l'AAPPMA La Truitelle, les différentes dates de réunions avec leurs comptes rendus, empoisonnement, mise en place d'alevibox, mise en place - fêté de la pêche et différentes activités

### Présentation du rapport financier 2023 par le trésorier Lionel Bredeau

- -Le Trésorier présente le bilan financier de l'année 2023. L'exercice s'est achevé avec un excèdent de 662€61
- -Les principales dépenses concernant l'achat d'alevins, œufs pour alevibox et lâcher s'élèvent à 1376€36. Les dépenses sur frais de fonctionnement, fête de la pêche, assurances etc.. s'élèvent à 549€09. Un don de 100€00 pour 2023 à été adréssé au Téléthon après approbation des membres du conseil. Pas de dédommagement forfaitaire pour le Président et le Trésorier qui ne le souhaite pas
- Le Président revient sur les diverses assurances contractées et détails
- -Les principales recettes concernent le reversement par la Fédération pour l'achat de cartes de pêche, (178 adhérents dont 73 nouveaux) pour un montant de 1376€36
- L'AAPPMA remercie la municipalité de Vic Le Comte et la fédération pour les subventions annuelles et diverses aides (200€00 chacune)-Le trésorier et l'ensemble du bureau remercie Yvette Voissière et Paul Gauthier, vérificateurs aux comptes pour l'approbation des comptes budgétaires 2023. Un rapport a été établi le 12 Février 2024

### Projets pour l'année 2024

- Le président Gérard Cheynoux et vice-président André Cantournet évoquent un point en ce qui concerne le Plan d'eau des Orleaux où il est difficile et compliqué d'intervenir pour des aménagement, nettoyage des herbiers, lié au classement Natura 2000. Diverses demandes ont déjà été effectuées auprés de la mairie, DTT et Fédé, ces points seront remis à l'ordre du jour de nos prochaines réunions du CA
- Le budget prévisionnel 2024 prévoit par précaution un déficit de 406€00. Le budjet prévisionnel est adopté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents à l'assemblée
- Un nouveau garde peche est recruté par l'AAPPMA et prendra ces fonctions au cours de l'année 2024. Il s'agit de Logan Guillaumon, garde agrée et qui fait parti de nombreuses association dont la LPO et Protection de l'environnement
- André Cantournet refait un point sur la mise en place des 2 alevibox et l'état de nos ruisseaux (ensablement, période d'étiage, manque d'eau, résultat de pêche électrique, etc...)
- Concernant les lâchers de truites, L'AAPPMA se rapproche de la pisciculture de la fédération notre pisciculteur actuel ayant subi une mortalité importante lié au manque d'eau et sécheresse, il ne peut pas nous fournir, les lâchers sont maintenus ainsi que le lâcher de truitelle, actuellement nous aurions au départ 50 kilos pour un premier lâcher et espérant 50 kilos en plus suivant ce qu'il y aura pour un deuxième lâcher.
- Suite à de nombreuses demandes d'enfants et de familles, suite à la fête de la pêche, L'AAPPMA La Truitelle au cours de ces différentes réunions ont décidé et approuvé à l'unanimité d'adhérer aux ateliers APN (Atelier Pêche Nature) pour un cout de 200€00 annuel. Ces ateliers sont encadrés par des guides de pêches agrées. Le cout annuel par enfant est de 80€00 à la charge des familles. Les informations que nous avons comptabilise unnombre d'enfants de 80 dont 30 qui sont adhérent de L'AAPPMA La Truitelle.

### Tour de table des participants de l'assemblée

- Daniel Landry, secrétaire adjoint, reprend les points positifs de l'AAPPMA La Truitelle et souligne son application et sérieux sur les projets mis en place.
- Il évoque également s'il y aurait possibilité d'envisager des nettoyages de rivière en partenariat avec des enfants de l'école primaire de Vic le Comte afin de sensibiliser et faire connaître le milieu aquatique. Ce point est pris en compte par les membres du bureau et sera à l'ordre du jour de nos prochaines réunions du conseil d'administration.
- Paul Barnola évoque un point concernant l'accès à la rivière ALLIER, fermé par des blocs de béton, pas de stationnement à proximité et donc difficulté pour aller pêcher concernant des personnes âgées ou à mobilité réduite. Point à mettre également à l'ordre du jour de nos prochaines réunions
- Il évoque aussi l'historique de l'ALLIER qui comprenait des bateliers et leurs fonctions avec un port à Coudes et un aux Martres de Veyre avec traversée de la rivière sur la commune de Vic le Comte. Pour ce point, il met à disposition ses recherches et imprimés aux personnes intéressées et à l' AAPPMA
- A l'issue de ce tour de table, remarques et commentaires, plusieurs points seront à l'ordre du jour des prochaines réunions du conseil d'administration.
- Les sociétaires présents se sont dits satisfaits du déroulement de l'assemblée, la séance est close

# AAPPMA Vic le Comte La Truitelle Mairie de Vic le Comte 63270 VIC LE COMTE

RNA: W63 200 5367 SIREN: 890 468 119



# Compte rendu Assemblée Générale extraordinaire du 17Février 2024

- Présentation et lecture par le Président Gérard Cheynoux des modifications statutaires et statuts modifiés de L'AAPPMA conformément à l'arrêté du 16 Juin 2023 modifié par arrêté. du 02 Janvier 2023
- Les statuts sont adoptés à l'unanimité, émargement des documents par le Président Gérard Cheynoux, le Trésorier Lionel Bredeau et le secrétaire Fernand Biron.
- A l'issue de l'Assemblée Générale et l'Assemblée Générale extraordinaire, elles se terminent par un verre de l'amitié et remerciement aux membres présents.

Le Président, Gérard CHEYNOUX

Le Secrétaire, Fernand Biron

James &